



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 660-1

**AVIS** est par la présente donné,

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Valcourt, lors de sa séance ordinaire tenue le 10 mars 2025, a adopté le Règlement numéro 660-1 modifiant le Règlement 660 concernant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2025.

**QUE** l'objet de ce règlement est de fixer les tarifs additionnels que les personnes non-résidentes doivent payer afin de recourir à certains services de la Ville en matière de loisirs.

**QUE** ce règlement entre en vigueur au jour de la publication du présent avis.

Pour la consultation du règlement, vous pouvez vous adresser au service du greffe à l'Hôtel de Ville, situé au 1155, rue St-Joseph à Valcourt pendant les heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

**DONNÉ À VALCOURT LE 11 MARS 2025**

Me Julie Waite, greffière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION DE LA GREFFIÈRE

Je, soussignée, greffière de la Ville de Valcourt, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 11 mars 2025 et affiché au bureau du greffe, à l'Hôtel de Ville, le tout conformément à la Loi et au règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville de Valcourt.

Me Julie Waite, greffière